



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/922  
6 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

#### I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1007 (1995) du 31 juillet 1995, de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) jusqu'au 29 février 1996. Le présent rapport est présenté conformément au paragraphe 11 de cette résolution, par lequel le Conseil me priait de le tenir informé des progrès réalisés dans l'accomplissement du mandat de la MINUHA et de lui soumettre un rapport à mi-parcours.

2. Je me suis rendu à Port-au-Prince les 14 et 15 octobre 1995 à l'occasion du premier anniversaire du retour du Président Jean-Bertrand Aristide, avec qui j'ai examiné la situation en Haïti et les besoins du pays au-delà de février 1996. Le Président Aristide a salué l'excellente coopération existant entre les autorités haïtiennes et la MINUHA.

#### II. COMPOSITION, DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS

3. Par ses résolutions 940 (1994) et 975 (1995), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'un maximum de 6 000 soldats et de 900 policiers civils et m'a prié de veiller à ce que la MINUHA soit dotée d'effectifs adéquats pour assumer ses fonctions et à ce que le niveau de ses effectifs soit maintenu constamment à l'étude. Depuis mon dernier rapport, en date du 24 juillet 1995 (S/1995/614), les effectifs sont d'une manière générale restés en deçà du niveau autorisé, encore que, dans certains cas, ce niveau ait été dépassé par suite de la relève des contingents (voir annexe I). D'importantes opérations de relève ont eu lieu pendant la période considérée, la plupart des contingents ayant été complètement remplacés. Le contingent bangladais a été ramené à 850 hommes. Le déploiement de 200 hommes de Djibouti, qui a permis de renforcer les effectifs francophones de la MINUHA, a eu lieu le 13 septembre 1995. La composition par pays du bataillon de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a été modifiée du fait d'une augmentation du contingent bélizien et d'une réduction proportionnelle du contingent jamaïquain. Le contingent d'Antigua-et-Barbuda n'a pu mener à bien sa relève, ayant dû rester dans son pays d'origine pour participer aux opérations de secours après le passage d'un ouragan. L'unité aéroportée argentine a été rapatriée le 2 octobre 1995.

4. Au 5 novembre 1995, l'effectif de la composante "police civile" était de 780 personnes (voir annexe II). La MINUHA comptait aussi 184 fonctionnaires internationaux, 240 agents locaux, 39 agents locaux recrutés comme interprètes pour la police civile et les contingents, ainsi que 28 Volontaires des Nations Unies.

5. La composante militaire de la MINUHA a achevé son déploiement dans l'ensemble du pays et de nouveaux camps de base ont été installés à Hinche, Ouanaminthe et Port-de-Paix (voir S/1995/614, par.4), le déploiement étant ainsi terminé dans l'ensemble des neuf départements. Les limites des six secteurs d'opération ont été modifiées à la fin du mois d'août (voir carte). Le personnel de la police civile est déployé dans 19 endroits, regroupés en cinq divisions.

6. Afin de maintenir un climat de sécurité et de stabilité, la sécurité du Président étant prioritaire, la MINUHA a continué d'effectuer des patrouilles, d'escorter des convois de secours humanitaires, de fournir un appui logistique et un soutien en matière de sécurité pour les élections, d'aider les autorités haïtiennes à maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité du personnel et des biens de la MINUHA. Outre l'aménagement des camps de base, les éléments du génie de la MINUHA ont entrepris des travaux liés aux grands axes d'approvisionnement, tels que la remise en état du pont de Jacmel, opération dont la population locale bénéficiera également. La planification est actuellement axée sur la réduction des effectifs de la force à l'approche de la fin de son mandat.

7. Le mois d'août coïncidant généralement avec le début de la saison des ouragans en Haïti, la composante militaire de la MINUHA a pris des mesures pour protéger la Mission et les locaux des organismes des Nations Unies contre les éléments et a aidé les autorités haïtiennes à prendre des mesures préventives contre les risques de catastrophes naturelles. À l'initiative du Gouvernement, des commissions de planification ont été constituées aux échelons national et local. Avec l'aide de la MINUHA, plus de 200 Haïtiens ont reçu une formation médicale afin de pouvoir intervenir en cas de catastrophe.

8. En plus de la coordination de la formation médicale en cas de catastrophe, le Groupe des affaires civiles s'est occupé d'un certain nombre de projets allant de la remise en état des infrastructures et des prisons à l'amélioration de la distribution d'électricité, de l'entretien et du système de facturation d'électricité d'Haïti. Il a aussi entrepris l'enlèvement des véhicules abandonnés dans les rues de Saint-Marc, ce qui a conduit les habitants intéressés à poursuivre l'opération eux-mêmes. Au 1er octobre 1995, 332 petits projets avaient été menés à bien et 375 autres étaient en cours, ce qui a permis de rehausser l'image de la MINUHA auprès de la population haïtienne. Le Groupe s'efforce actuellement de mener à bien les projets en cours ou de les transférer aux pouvoirs publics ou aux autorités locales dans le cadre de la passation progressive des fonctions actuelles de la MINUHA aux autorités haïtiennes. Les activités en matière d'information sont restées axées sur le rôle de la MINUHA, les questions de sécurité et les élections. Une couverture médiatique de leurs effectifs a été fournie aux pays fournissant des contingents à la MINUHA.

9. La formation et le suivi de la Police nationale haïtienne récemment créée et de la Force intérimaire de sécurité publique constituent toujours la tâche prioritaire de l'élément "police civile" de la MINUHA. Une formation spécialisée, comme par exemple un cours intensif dans le domaine des enquêtes criminelles et une formation à la gestion, à l'informatique et aux statistiques, a été assurée au centre d'opérations et aux différents bureaux de la police civile. Des cours et programmes de formation adaptés aux besoins locaux ont été également organisés à l'intention du personnel de la Police nationale haïtienne.

10. Les menaces à la sécurité de la MINUHA sont considérées comme faibles. Certes, un agent français de la police civile a été grièvement blessé le 31 août 1995 par des agresseurs inconnus, mais rien n'indique que cet incident était un attentat organisé dirigé contre le personnel de la MINUHA.

11. Mon Représentant spécial et ses collaborateurs continuent de s'entretenir régulièrement avec le Président Aristide, le Premier Ministre et les membres de son cabinet, de hautes personnalités du Gouvernement, des dirigeants politiques et des particuliers. Afin d'engager la planification d'une transition sans heurts, le commandant de la composante militaire a invité au cours de la dernière semaine de septembre le Premier Ministre et le Ministre de la justice à une conférence des commandants afin d'entamer les discussions au sujet des dispositions en matière de sécurité à mettre en place en Haïti après le départ de la MINUHA.

### III. SITUATION POLITIQUE ET SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

12. Depuis mon rapport du 24 juillet 1995 (S/1995/614), la sécurité intérieure s'est améliorée grâce au renforcement du rôle des forces de sécurité publique haïtiennes et à l'action soutenue de la MINUHA. La délinquance a diminué (voir annexe III), mais la tension suscitée par les problèmes économiques s'aggrave, ainsi qu'il ressort du nombre de manifestations pacifiques qui ont eu lieu en été et en automne. On observe surtout une tendance générale, dans tout le pays, à la diminution de la violence criminelle telle que les assassinats et les exécutions pratiqués par les milices spéciales. Selon des études et des rapports récents, la population est actuellement plus disposée à appréhender les suspects et à les livrer aux autorités qu'à pratiquer une justice expéditive à la manière des milices spéciales, comme c'était le cas au début de l'année. En outre, beaucoup de milices spéciales ont été dissoutes. C'est certainement encourageant, mais il ne faut pas exclure complètement une réapparition de ces groupes.

13. Il n'y a pas eu de violence politique généralisée lors des récentes élections. Il n'empêche que certains meurtres et assassinats de type commando d'anciens membres des forces armées haïtiennes, dont, récemment, le général Mayard, ont été commis sans toutefois que les mobiles en aient été établis à ce jour. Un service spécial d'enquête est actuellement mis en place avec l'appui de la police civile, de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) et du Federal Bureau of Investigation (FBI) des États-Unis pour fournir aux autorités judiciaires haïtiennes l'assistance technique nécessaire pour instruire ce type d'affaires.

14. Rien ne permet de supposer qu'il y a actuellement une menace organisée contre le Gouvernement haïtien. Le charisme du Président et la forte présence de la MINUHA ont pour effet de décourager toute action antidémocratique de la part d'éléments mécontents, comme, entre autres, les anciens membres des forces armées d'Haïti. Tout le monde s'accorde à penser que la présence et l'efficacité opérationnelle de la composante militaire et de l'élément de police civile de la MINUHA ont un effet salutaire sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité, même si ce rôle revient, à juste titre, à l'État haïtien, qui devrait le jouer effectivement. C'est pourquoi la MINUHA attache une grande importance à la mise en place d'une Police nationale haïtienne efficace.

15. Toutefois, le programme de réformes économiques du Gouvernement suscite un mécontentement général grandissant. Plusieurs syndicats et diverses organisations ainsi que des dirigeants politiques ont dénoncé le plan de privatisation d'entreprises publiques. Un comité antiprivatisation a été créé pour coordonner des manifestations d'opposition, en particulier au Premier Ministre Smarck Michel, au Ministre des finances et au Gouverneur de la Banque centrale, qui négociaient les conditions d'un accord de prêt à l'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le 10 octobre, le Premier Ministre Michel a présenté sa démission au Président et la privatisation a été interrompue.

16. Le 18 octobre 1995, le Président Aristide a convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée nationale avec à l'ordre du jour l'approbation de la nomination d'un nouveau premier ministre; la ratification de tous les décrets promulgués par le Gouvernement; l'examen de la question de la suppression de l'armée; et l'adoption du budget et de plusieurs projets de loi, concernant notamment les collectivités territoriales et une commission de conciliation. Cette session parlementaire, qui est présidée par le Président de l'Assemblée nationale, se poursuivra jusqu'à épuisement des points de l'ordre du jour. Le 23 octobre, le Président Aristide a désigné Mme Claudette Werleigh, Ministre des affaires étrangères, au poste de futur premier ministre.

#### IV. FORCES DE SÉCURITÉ HAÏTIENNES

17. Dans mon dernier rapport, j'indiquais que le Gouvernement haïtien évaluait les besoins de la force de police nationale. Compte tenu des contraintes financières, il a maintenant été décidé qu'une force de police de 5 000 officiers, dont tous les effectifs ont maintenant été recrutés, suffirait. Le Gouvernement continue d'encourager et d'appuyer la Police nationale haïtienne.

18. Au début d'octobre 1995, plus de 1 400 officiers issus des quatre premières promotions de la Police nationale haïtienne avaient été déployés à l'issue de leur période de formation. Le déploiement de membres des cinquième et sixième promotions, soit plus de 1 450 cadets actuellement formés aux États-Unis, devrait être achevé d'ici novembre. Les membres des trois dernières promotions, soit environ 2 150 hommes, devraient être intégralement déployés d'ici février 1996.

19. Les membres de cette nouvelle force sont inévitablement peu expérimentés et l'on a eu à signaler plusieurs incidents d'abus d'autorité, de mauvaise conduite

/...

ou d'usage injustifié de la force. Dans l'ensemble, les officiers de la Police nationale haïtienne sont motivés et désireux de s'acquitter convenablement de leur tâche et ils sont bien acceptés par la population. Ils sont formés sur le tas par les contrôleurs de la police civile qui suivent en permanence leurs progrès et leur comportement professionnel. Toutefois, la Police nationale haïtienne manque de cadres expérimentés et qualifiés. Il s'agit là d'un sujet de préoccupation sur lequel devra se pencher le Gouvernement haïtien. La récente publication d'un code de discipline et la création d'un service d'investigation interne devraient améliorer le comportement professionnel de la force.

20. Grâce à l'appui apporté par certains gouvernements par suite des efforts faits par les autorités haïtiennes elles-mêmes, le problème des ressources nécessaires pour équiper la Police nationale haïtienne a été résolu en partie. Les 1 400 officiers de la Police nationale haïtienne déployés jusqu'ici ont reçu du matériel et des fournitures essentiels. Toutefois, il faudra encore trouver des ressources considérables pour doter les 3 600 officiers devant être déployés au cours des prochains mois du matériel nécessaire pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs fonctions de maintien de l'ordre. Il s'agit là d'une question qui mérite de retenir d'urgence l'attention, car le départ de la MINUHA risque de laisser la Police nationale haïtienne dépourvue de moyens logistiques et d'un appui essentiels.

21. Comme indiqué précédemment (voir S/1995/614, par. 32), la Force intérimaire de sécurité publique, composée de membres des anciennes forces armées haïtiennes qui ont été sélectionnés et ont suivi un stage rapide de reconversion, est progressivement remplacée; chaque fois qu'un groupe de diplômés de la Police nationale haïtienne est déployé, un nombre correspondant de membres de la Force intérimaire de sécurité publique est démobilisé. L'opération de démobilisation commence maintenant à toucher des membres de la Force intérimaire de sécurité publique dont le comportement était jugé bon ou excellent. Certains des intéressés ont été ou pourraient être incorporés dans des unités de sécurité spéciales créées par les autorités haïtiennes pour accomplir certaines tâches précises telles que la sécurité dans les aéroports ou les ports, la sécurité des ministères et des tribunaux, la garde des prisons, etc. Nombre de membres démobilisés tirent parti du programme de recyclage organisé par l'Organisation internationale pour les migrations pour les aider à trouver un emploi qui leur convient. Tout semble indiquer toutefois que certains membres de la Force intérimaire de sécurité publique commencent à s'impatienter de la discrimination dont ils se sentent victimes et de l'avenir incertain qui les attend. Il convient donc de redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'ils soient insérés dans la société.

## V. ÉLECTIONS

22. Compte tenu des nombreuses critiques qui ont été formulées au sujet de la façon dont les élections du 25 juin avaient été organisées, le Président du Conseil électoral provisoire, M. Anselme Rémy, reconnaissant que de "graves erreurs" avaient été commises, a démissionné le 26 juillet en même temps qu'un autre membre du Conseil, M. Jean-François Mérisier. Par décret présidentiel, ils ont été remplacés par M. Pierre-Michel Sajous et M. Johnson Bazalais, ce dernier ayant été élu à l'unanimité nouveau Président du Conseil électoral provisoire.

Toutefois, ces changements n'ont pas satisfait la plupart des partis politiques qui n'appartiennent pas à la coalition "Lavalas" qui appuie le Président Aristide et, le 11 août, deux membres du Conseil des ministres, M. Anthony Barbier (PANPAR) et M. Enold Joseph (FNCD), ont démissionné en guise de protestation.

23. Dans le cadre d'une nouvelle tentative pour encourager une large participation aux prochaines élections, mon Représentant spécial, ainsi que les représentants des "Amis du Secrétaire général" pour Haïti ont encouragé la reprise du dialogue entre tous les partis intéressés. Malgré les entretiens qui ont eu lieu, aucune solution n'a été trouvée et la presque totalité des partis "non Lavalas" ont décidé de ne pas participer au deuxième tour, aux nouvelles élections ou aux élections complémentaires.

24. Conformément aux paragraphes 5 et 6 de la résolution 1007 (1995) du Conseil de sécurité, la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) et la Mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OEA) ont coopéré étroitement avec le Conseil électoral provisoire pour l'organisation des élections restantes afin de veiller à ce que les dernières étapes du processus électoral ne soient pas entachées des mêmes erreurs et irrégularités que celles observées lors des élections du 25 juin. L'équipe d'assistance électorale de la MINUHA a fourni des services d'experts techniques au Conseil électoral provisoire pour la préparation de ces élections à l'échelle aussi bien nationale que départementale. L'assistance fournie a notamment porté sur la planification, l'organisation et la coordination logistiques, l'établissement d'un projet de budget, la préparation d'instructions à l'intention des autorités électorales départementales et communales, le scrutin proprement dit et le dépouillement des votes. La composante militaire et la composante police civile de la MINUHA ont aidé la police haïtienne à assurer la sécurité tout au long de la période électorale, notamment lors du transport des bulletins de vote avant et après le scrutin. La Mission d'observation électorale de l'OEA, en étroite coopération avec la MINUHA et la MICIVIH, a organisé et dirigé les opérations d'observation des élections.

25. Le 13 août, des élections législatives et municipales complémentaires se sont déroulées dans le calme dans 21 circonscriptions électorales. La minutie des préparatifs et le renforcement de la sécurité ont permis à la Mission d'observation électorale de l'OEA de conclure que l'organisation des élections s'était nettement améliorée. Par contre le taux de participation électorale a été faible, en particulier dans la région de Port-au-Prince.

26. Le deuxième tour des élections législatives et les nouvelles élections qui ont eu lieu le 17 septembre se sont déroulés dans l'ordre et dans le calme et il est évident que le programme de formation, l'amélioration de la planification et le renforcement de la sécurité ont porté leurs fruits. Selon le Conseil électoral provisoire et la Mission d'observation électorale de l'OEA, le taux de participation a une fois de plus été relativement faible (environ 30 %), bien que comparable (voire supérieur) à celui enregistré lors des élections législatives du second tour. Alors que les partis qui avaient boycotté les élections ont revendiqué la responsabilité du faible taux de participation électorale, celui-ci aurait en fait pu résulter de facteurs tels que l'absence d'éducation civique, la lassitude, le manque d'entrain de la campagne électorale

et l'inquiétude qu'inspirent les problèmes économiques. Toutefois, un nombre important de candidats appartenant à des partis non participants se sont présentés aux élections et cinq d'entre eux ont été élus. Le 8 octobre, des scrutins de ballottage additionnels ont été organisés dans quatre circonscriptions électorales et de nouvelles élections ont eu lieu dans sept communes. Ces élections se sont déroulées sans incident.

27. Les élections se sont soldées par une victoire claire et nette de la plate-forme "Lavalas", qui détient maintenant la majorité au Sénat (17 sièges sur 27) et à la Chambre des députés (66 sièges sur 83). À l'échelle municipale et locale, la plate-forme "Lavalas" a remporté 102 mairies sur 133 et 345 conseils d'administration de sections communales sur 562. Les élections législatives et locales ont exacerbé les différends entre le mouvement "Lavalas" vainqueur et la presque totalité des partis politiques traditionnels, y compris ceux qui avaient oeuvré pour le retour du Président Aristide. Ayant boycotté le deuxième tour des élections législatives, ces partis continuent d'en contester les résultats. Bien que des efforts soient en cours pour encourager un dialogue entre le Conseil électoral provisoire et les partis politiques, il n'est pas clair, à ce stade, s'il sera possible de les amener à participer aux élections présidentielles.

#### VI. SYSTÈMES JUDICIAIRE ET PÉNAL

28. La formation et le recyclage du personnel judiciaire demeurent cruciaux si l'on veut que la réforme du système judiciaire haïtien aboutisse. Depuis son inauguration en juillet 1995, l'École de la magistrature a déjà formé 200 juges et procureurs ainsi que 50 huissiers de justice qui ont été déployés dans la région de Port-au-Prince. Le Canada, les États-Unis, la France et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournissent une assistance technique au Ministère de la justice.

29. Le Ministère de la justice a nommé le personnel de la nouvelle Administration pénitentiaire nationale, dont 420 membres avaient subi une formation initiale d'une durée de deux semaines avec l'assistance du PNUD et de la MICIVIH et sont maintenant responsables des établissements pénitentiaires du pays. La MICIVIH et l'USAID ont aidé à mettre en place un système d'immatriculation des détenus permettant non seulement d'améliorer la protection des droits des prisonniers mais également recenser de façon précise la population carcérale. La plupart des détenus comparaissent maintenant devant un juge dans les délais prescrits par la loi. En collaboration avec le PNUD, la MINUHA, la MICIVIH et des donateurs internationaux, l'Administration pénitentiaire nationale a considérablement amélioré les conditions de détention des prisonniers. Des services sanitaires et médicaux existent dans huit des 15 prisons, notamment au Pénitencier national. La situation demeure toutefois critique dans un certain nombre de prisons où le surpeuplement et l'insuffisance des infrastructures compromettent la sécurité et les conditions de détention. Le Groupe des affaires civiles de la MINUHA s'emploie actuellement à remettre en état la prison de Cap Haïtien dans le cadre d'un projet financé par des organismes multilatéraux. Un projet d'assistance portant sur tous les aspects de la réforme pénitentiaire, qui sera financé par le Gouvernement haïtien, le PNUD et les donateurs bilatéraux, est sur le point d'être signé.

30. Le mandat de la Commission nationale de la justice et de la vérité a été prorogé de trois mois, jusqu'au 31 décembre 1995. Le Canada et la Suisse ont récemment fourni des ressources financières pour appuyer les travaux de la Commission qui recueille des témoignages sur les violations des droits de l'homme commises sous le régime de facto. La MICIVIH, après avoir obtenu le consentement de certaines victimes, a transféré ses dossiers à la Commission. À ce jour, plus de 5 000 plaintes faisant état de violations de droits de l'homme commises dans le passé ont été déposées. Les observateurs de la MICIVIH accompagnent l'équipe d'anthropologues légistes de la Commission sur les lieux où les corps de victimes pourraient être enterrés. Plusieurs consultants étrangers ont été recrutés par la MICIVIH pour le compte de la Commission. Le Président de la Commission a annoncé que le rapport final sur ses conclusions sera présenté au Président Aristide en décembre 1995.

#### VII. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

31. Depuis mon dernier rapport, le Gouvernement haïtien a pris de nouvelles initiatives au niveau macro-économique pour que le pays retrouve la stabilité indispensable à son redressement économique et à un développement durable. L'inflation a poursuivi sa décrue et la monnaie est restée relativement stable. Les premières mesures qui ont été prises pour accroître les recettes fiscales ont permis à l'État d'encaisser un montant record proche de 150 millions de dollars des États-Unis pour l'année 1994/95. En 1995, le taux d'accroissement du produit intérieur brut devrait être supérieur au taux d'accroissement de la population, et ce, grâce à une augmentation des dépenses du secteur public financée en majeure partie par l'aide étrangère. La Banque interaméricaine de développement a joué un rôle de premier plan dans le financement des infrastructures.

32. Néanmoins, les négociations engagées par le Gouvernement avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sur les conditions d'octroi d'un prêt à l'ajustement structurel – et les privatisations notamment – ont été suspendues, et des discussions sur une nouvelle politique économique sont en cours. Si ces négociations échouent, l'aide essentielle qui avait été promise ne sera pas fournie et les nouveaux prêts attendus ne seront pas consentis. Le Gouvernement serait alors dans l'obligation de réduire considérablement ses dépenses courantes, ce qui l'amènerait à réduire sensiblement les investissements dans le secteur public; en outre, sa capacité de prendre en charge les fonctions dont s'acquitte actuellement la MINUHA s'en trouverait compromise. De plus, la monnaie haïtienne s'affaiblirait encore et les investissements, dans le secteur privé, tant étrangers qu'intérieurs, continueraient à stagner. La conclusion d'un accord de prêt à l'ajustement structurel faciliterait la coopération future du Gouvernement et de la communauté des donateurs en matière financière et permettrait l'utilisation plus rapide des ressources annoncées pour faire démarrer l'économie en ruines et jeter les bases d'un développement durable.

33. En dépit des succès enregistrés dans plusieurs domaines, le Gouvernement continue de se heurter à de graves difficultés. Le budget de l'exercice 1995/96 est toujours à l'étude. De nouvelles mesures fiscales ont été prises et les recettes ont beaucoup augmenté, mais le financement des dépenses budgétaires reste largement tributaire des apports extérieurs. Certes, au troisième

trimestre, le nombre de créations d'emplois a augmenté plus vite qu'au cours des deux trimestres précédents, mais le chômage et le sous-emploi sont encore très répandus. Les investissements privés ont progressé depuis le milieu de l'année, mais ils restent insuffisants pour faire repartir l'économie.

34. Au 31 août 1995, le montant total des engagements financiers pris par des donateurs et des créanciers dans le cadre d'accords multilatéraux ou bilatéraux s'élevait à 1,7 milliard de dollars des États-Unis pour la période allant d'octobre 1994 à l'an 2000. Sur ce total, un montant de 650 millions de dollars environ, qui comprend les aides à la balance des paiements, devrait être décaissé avant la fin de 1995. Les engagements des organismes des Nations Unies représentent 37 % (630 millions de dollars) du volume total des fonds d'origine multilatérale ou bilatérale (voir annexe IV). Au cours du troisième trimestre de 1995, les programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods ont intensifié leurs activités opérationnelles et financières en Haïti, essentiellement dans le cadre du programme de relance économique d'urgence. D'autres initiatives ont été prises et de nouveaux projets de coopération technique ont été mis sur pied.

35. Les projets du PNUD ont beaucoup progressé dans divers domaines : réforme du système pénitentiaire, éducation civique, système d'information pour la présidence, équipements scolaires, appui aux petites entreprises et programmes communautaires de protection de l'environnement. Deux projets d'assistance technique relatifs l'un au développement agricole, l'autre à l'établissement de la Commission de la justice et de la vérité, ont été menés à bien et de nouveaux projets touchant la décentralisation, la gestion de l'eau et l'octroi d'un appui au Parlement, ont été entrepris, de même qu'un vaste programme de coopération horizontale avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La Suisse a décidé de participer aux projets conjoints du Gouvernement haïtien, du PNUD et du Bureau des services d'appui aux projets, et les activités menées de pair avec d'autres donateurs d'aide bilatérale, notamment le Canada, les États-Unis, la France et la Japon, ont pris de l'ampleur.

36. Le programme des Volontaires des Nations Unies à Haïti porte sur les droits de l'homme, le processus électoral et le développement; au troisième trimestre, un effectif record de 70 Volontaires y était affecté. Tout en poursuivant ses activités courantes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé le Gouvernement à mettre en place son nouveau programme d'aide aux étudiants et a lancé une campagne nationale pour encourager l'allaitement maternel. La campagne d'éradication de la rougeole organisée par l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été menée à bien avec succès. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a coparrainé le colloque national sur la population et le développement et participé à un nouveau projet dont l'objectif est d'accorder des prêts aux femmes des zones rurales et de leur fournir des informations sur la santé génésique. En outre, le Fonds a contribué au financement du Centre Cornell-Gheskio, un institut haïtien de traitement du sida, qui offrira également aux patients des services de planification familiale.

37. L'OPS et l'OMS ont poursuivi leurs activités, en mettant l'accent sur l'hygiène infantile, la prévention de la mortalité maternelle et des maladies infectieuses, en particulier la tuberculose, le paludisme et les maladies

sexuellement transmissibles. Ces deux organisations ont récemment conclu avec l'hôpital de l'Université d'État d'Haïti un accord pour la modernisation de sa maternité.

38. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a pris une part importante au lancement d'un important projet agricole dont l'objet est de remettre en état les bassins hydrographiques dégradés par l'érosion. Les 13 400 tonnes de maïs données par l'Argentine à Haïti qui sont arrivées à Port-au-Prince fin septembre constituent une contribution supplémentaire aux activités du PAM.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue d'appuyer la création d'institutions dans le secteur agricole et soutient notamment des projets de réforme agraire et de relance de la production agricole. Au vu des résultats concluants d'un programme d'aide aux agriculteurs, il a été décidé de créer une station de production de semences dans le cadre d'un important projet financé en grande partie par l'Union européenne.

39. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de dispenser une assistance technique et une formation au personnel du Bureau national des migrations mis en place par le Gouvernement haïtien, et travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de réinsertion des réfugiés qui ont été victimes de persécutions.

40. Dans le cadre de sa stratégie mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a entrepris de renforcer son appui technique et administratif au plan national pour l'éducation. Dans le secteur de l'information, un projet d'implantation de quatre stations de radio locales est en cours d'exécution et la première station a commencé à émettre en août, depuis Tiburon. Le projet élaboré par le Ministère de la culture, le PNUD et l'UNESCO pour restaurer et promouvoir le patrimoine historique, culturel et naturel d'Haïti, est également en très bonne voie.

#### VIII. ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

41. L'Assemblée générale est actuellement saisie de mon rapport sur le financement de la MINUHA (A/50/363) et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé d'accepter mes propositions budgétaires (A/50/488). Je précise dans mon rapport que le montant brut total des dépenses à prévoir pour assurer le fonctionnement de la Mission du 1er août 1995 au 29 février 1996 s'élève à 152 011 500 dollars. Ce montant comprend les 63 606 720 dollars de crédits que l'Assemblée générale a approuvés, dans sa résolution 49/239 du 31 mars 1995, pour financer les activités de la Mission du 1er août au 31 octobre 1995.

42. Au 20 octobre 1995, le montant total des contributions au Compte spécial de la Mission mises en recouvrement depuis la création de celle-ci jusqu'au 31 août 1995 et non acquittées s'élevait à 33 778 057 dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des quotes-parts non acquittées s'élevait à 2,2 milliards de dollars.

## IX. OBSERVATIONS

43. Sept mois après avoir pris le relais de la force multinationale, la MINUHA a sensiblement progressé dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par la résolution 940 (1994). Lors des élections législatives et des élections locales, les électeurs ont pu se rendre aux urnes sans appréhension et il n'y a pas eu d'actes de violence ou d'intimidation. On peut présumer que dans le cadre de son mandat actuel, la MINUHA pourra faire en sorte que les élections présidentielles prévues pour décembre 1995 ou janvier 1996 se dérouleront dans le même climat.

44. Le mandat de la Mission touchant à sa fin, il est de plus en plus urgent d'établir une force de police professionnelle capable de maintenir l'ordre dans tout le pays. D'ici à février 1996, 5 000 policiers auront officiellement été formés, mais la plupart d'entre eux n'auront qu'une expérience limitée. Il importe maintenant de sélectionner et de former des superviseurs et de doter la Police nationale haïtienne du matériel nécessaire. J'engage de nouveau les États Membres à étudier sérieusement et sans attendre la possibilité d'alimenter le fonds de contributions volontaires établi pour financer la création d'une force de police adéquate en Haïti. Compte tenu de l'accent mis sur la formation, et de la nécessité de rationaliser l'opération en raison de la crise financière que traverse l'Organisation, je propose de réduire sensiblement l'effectif de contrôleurs de la police civile avant la fin de l'année.

45. Les élections législatives et locales sont maintenant terminées; le nouveau parlement a été constitué et a ouvert une session extraordinaire le 18 octobre 1995. Néanmoins, les responsables d'un grand nombre de partis politiques continuent de contester les résultats des élections législatives. Les dates des élections présidentielles prévues par la Constitution approchent rapidement et il est indispensable que toutes les forces politiques du pays coopèrent afin de permettre au peuple haïtien de participer à l'édification de la nouvelle démocratie.

46. Dans l'exécution de son mandat, la MINUHA a bénéficié de la coopération sans réserve du Président Aristide et du Gouvernement haïtien. Je tiens à les en remercier. Je voudrais aussi rendre hommage à mon Représentant spécial, Lakhdar Brahimi, dont j'apprécie vivement la sagesse et la détermination. Enfin, je voudrais également remercier tout le personnel de la MINUHA dont le dévouement et la persévérance sont de précieux atouts pour la Mission dans l'accomplissement de son mandat.

Annexe I

COMPOSITION ET EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE MILITAIRE DE LA MINUHA  
 AU 5 NOVEMBRE 1995

| Pays                  | Forces militaires opérationnelles              |              | Forces militaires d'appui                   |              | Quartier général de la Force | Total        |
|-----------------------|--|--------------|---|--------------|------------------------------|--------------|
| Antigua-et-Barbuda    |  |              |   |              | 1                            | 1            |
| Argentine             |  |              |   |              | 1                            | 1            |
| Bahamas               | Infanterie                                     | 37           |   |              |                              | 37           |
| Bangladesh            | Infanterie                                     | 850          |   |              | 22                           | 872          |
| Barbade               | Infanterie                                     | 27           |   |              |                              | 27           |
| Belize                | Infanterie                                     | 35           |   |              |                              | 35           |
| Canada                |  |              | Aviation<br>Ingénierie<br>Transports        | 473          | 26                           | 499          |
| Djibouti              | Infanterie                                     | 198          |   |              | 4                            | 202          |
| États-Unis d'Amérique | Infanterie, police militaire, forces spéciales | 1 662        | Aviation<br>Ingénierie<br>Personnel médical | 538          | 68                           | 2 267        |
| France                |  |              |   |              | 1                            | 1            |
| Guatemala             | Police militaire                               | 119          |   |              | 3                            | 122          |
| Guyana                | Infanterie                                     | 60           |   |              | 1                            | 61           |
| Honduras              | Infanterie                                     | 116          |   |              | 3                            | 119          |
| Inde                  | Police militaire                               | 120          |   |              | 3                            | 123          |
| Irlande               |  |              |   |              | 2                            | 2            |
| Jamaïque              | Infanterie                                     | 54           |   |              | 1                            | 55           |
| Népal                 | Infanterie                                     | 410          |   |              | 4                            | 414          |
| Pakistan              | Infanterie                                     | 849          |   |              | 21                           | 870          |
| Pays-Bas              | Infanterie                                     | 157          |   |              | 4                            | 161          |
| Suriname              | Infanterie                                     | 31           |   |              |                              | 31           |
| Trinité-et-Tobago     | Infanterie                                     | 55           |   |              | 2                            | 57           |
| <b>Total</b>          |  | <b>4 780</b> |   | <b>1 011</b> | <b>167</b>                   | <b>5 958</b> |

Annexe II

COMPOSITION ET EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE "POLICE CIVILE" DE LA MINUHA

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| Algérie              | 15        |
| Argentine            | 45        |
| Autriche             | 17        |
| Bangladesh           | 83        |
| Barbade              | 10        |
| Bénin                | 35        |
| Canada               | 96        |
| Djibouti             | 14        |
| Fédération de Russie | 3         |
| France               | 93        |
| Jordanie             | 144       |
| Mali                 | 24        |
| Népal                | 54        |
| Pakistan             | 48        |
| Philippines          | 50        |
| Sainte-Lucie         | 7         |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 7         |
| Suriname             | 15        |
| Togo                 | 20        |
| Total                | <hr/> 780 |

Annexe III

## STATISTIQUES CRIMINELLES

| Infraction                                  | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | 15 octobre |
|---|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|------------|
| Meurtre                                     | 56   | 57    | 62  | 49   | 54      | 36   | 19        | 11         |
| Meurtre commis par des milices<br>spéciales | 45   | 22    | 13  | 14   | 13      | 8    | 9         | 5          |
| Nombre total de meurtres                    | 101  | 79    | 75  | 63   | 67      | 44   | 28        | 16         |
| Vol à main armée                            | 35   | 34    | 35  | 18   | 16      | 12   | 4         | 1          |
| Coups et violences graves                   | 99   | 41    | 98  | 76   | 56      | 60   | 56        | 22         |
| Attaque de voiture                          | 21   | 14    | 7   | 6    | 11      | 8    | 9         | 2          |
| Pillage                                     | 6    | 9     | 10  | 6    | 7       | 2    | 3         | 1          |
| Viol  | 3    | 4     | 12  | 9    | 8       | 11   | 7         | 4          |
| Évasion de prison                           | 1    | 4     | 13  | 13   | 10      | 8    | 6         | 3          |

Annexe IV

SYSTÈME DES NATIONS UNIES : ESTIMATIONS DES FLUX FINANCIERS AU 31 AOÛT 1995

(En millions de dollars des États-Unis)

|               | Engagements        |          | Décaissements prévus |       |       | Décaissements<br>au 31 août |
|---------------|--------------------|----------|----------------------|-------|-------|-----------------------------|
|               | Totaux             | Nouveaux | 1994/95              | 1996  | 1997+ |                             |
| IDA           | 388,6 <sup>a</sup> | 248,9    | 72,8                 | 152,5 | 163,4 | 49,6                        |
| FIDA          | 24,8               | 0,0      | 0,0                  | 6,0   | 18,8  | 0,0                         |
| FMI           | 145,0              | 145,0    | 25,6                 | 45,4  | 74,0  | 25,6                        |
| OPS/OMS       | 3,9                | 3,9      | 2,0                  | 1,9   | 0,0   | 1,4                         |
| PNUD/CDF      | 37,1               | 35,1     | 15,2                 | 16,8  | 5,1   | 15,2                        |
| FNUAP         | 3,9                | 3,9      | 1,8                  | 2,1   | 0,0   | 1,7                         |
| UNICEF        | 12,1               | 12,1     | 9,6                  | 2,6   | 0,0   | 8,4                         |
| PAM           | 15,2               | 15,2     | 6,5                  | 4,5   | 3,0   | 5,5                         |
| Total général | 630,6              | 464,1    | 133,5                | 231,8 | 264,3 | 107,4                       |

Note : Le montant total des engagements de dépenses comprend les engagements datant d'avant octobre 1994 et qui ont été reportés depuis. Les nouveaux engagements comprennent les sommes engagées depuis octobre 1994. Les décaissements pour 1994/95 ont été effectués entre octobre 1994 et décembre 1995. Les estimations pour 1996, 1997 et au-delà ne tiennent pas compte des décaissements correspondant à des engagements pris après le 31 août 1995.

Source : PNUD, Banque mondiale.

<sup>a</sup> Y compris les crédits subordonnés à l'approbation du Conseil de l'IDA (Banque mondiale).